VENTES A L'ENCAN

Par CHARLES ROTH

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Magdalena Bokenfohr—No. 105,532 Division D., Cour Civile de District.

Superbe Propriété commerciale et Cottage dans le voisinage du Marché de la rue Neuvième

LE JEUDI, 23 AVRIL 1914, à midi, A LA BOURSE DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, No. 311 RUE BARONNE

CONFORMEMENT ET EN VERTU d'un jugement rendu et signé le 18 Mars, 1914, par l'honorable Porter Parker, juge de sus dite cour, Division D dans l'affaire intitulée Succession de Mme Magdalena Bokenfohr et adresse à Charles Roth, encanteur, J'offrirai à la vente à l'encan le JEUDI, 23 Avril 1914 les biens fonciers suivants décrits à savoir:

1 Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu par les numéros municipaux 3110-3112-3114-3116 rue Magazine et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou qui on dépendent de quelque façon situé dans le quatrième district de la Nouvelle Orléans dans l'ilet No. 125 borné par les rues Magazine, Constance, (autrefois Live Oak), Huitième et Neuvième la dite parcelle de terre est désignée sur un croquis ou certificat d'arpentage par C. Uncas Lewis, député voyer de ville daté du 5 Octobre, 1913, joint à un inventaire pris par Boyd Grinage, notaire le 6 Octobre, 1913, par la lettre A suivant lequel dit croquis ou certificat d'arpentage la dite parcelle de terre lettre A commence à une distance de soixante douze pieds neuf pouces du coin de la rue Huitième et Magazine, mesure delà, courant vers la rue Neuvième soixante trois pieds trois pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur sur son côté le plus proche de la rue Neuvième quatre vingt onze pieds quatre lignes, d'où sur une première ligne arrière courant vers la rue Huitième seize pieds quatre pouces, d'où sur une ligne parallèle avec la rue Huitième et courant vers la rue Magazine quatre pieds d'où sur une seconde ligne arrière et courant vers la rue Huitième quarante six pieds onze pouces d'où sur la ligne de côté la plus proche de la rue Huitième et se dirigeant sur la rue Magazine au point du commencement quatre vingt six pieds onze pouces, laquelle dite parcelle de terre est composée de la plus grande partie de l'arrière part des lots désignés sur un plan dressé par H. Moelhausen le quatre Mai 1844 et déposé en l'étude de L. Hermann ancien notaire en cette ville par les Nos. Un, deux et trois avec l'usage d'une allée mitoyenne une partie de laquelle se trouve à l'arrière de la dite parcelle de terre, laquelle dite allée mitoyenne mesure, commençant à un point quatre vingt six pieds six pouces du coin de la rue Magazine quatre pieds de face à la rue Huitième sur une profondeur entre lignes parallèles de cent neuf pieds huit pouces.

2 Un certaine parcelle de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connue par les numéros municipaux 3100-3102-3104 rue Magazine, et tous les droits, voies, privilèges, dépendances, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le quatrième district de la Nouvelle Orléans dans l'ilet 125 borné par les rues Magazine, Constance (autrefois Live Oak,) Huitième et Neuvième; la dite parcelle de terre est désignée sur le croquis sus mentionné ou certificat d'arpentage par C. Uncas Lewis député voyer de ville daté du 5 Octobre 1913, joint à un inventaire pris par Boyd Grinage, notaire le 6 Octobre 1913, par la lettre B suivant lequel dit croquis ou certificat d'arpentage la dite parcelle de terre lettre B forme le coin des rues Magazine et Huitième et mesure soixante deux pieds neuf pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur et face à la rue Huitième de quatre vingt six pieds six pouces. Laquelle dite portion de terre est composé de la plus grande partie de la façade des lots désignés sur un plan dressé par H. Moelhaussen le 4 Mai 1844 et déposé en l'étude de Hermann ancien notaire en cette ville par les Nos, Un, deux, et trois avec le droit et l'usage d'une allée mitoyenne à l'arrière de la dite parcelle de terre, mesurant à un point quatre vingt six pieds six pouces du coin de la rue Magazine, quatre pieds de face sur la rue Huitième sur une profondeur entre lignes parallèles de cent neuf pieds et huit pouces.

3 Une certaine parcelle de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connue par les numéros municipaux 1026-1028 rue Huitième et tous les droits, voies, privilèges dépendances et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le quatrième district de la Nouvelle Orléans dans l'ilet No. 125 borné par les rues Magazine, Constance (autrefois Live Oak) Huitième et neuvième; la dite parcelle de terre est désigné sur le plan sus mentionné ou certificat d'arpentage par C. Uncas Lewis député voyer de ville daté du 5 Octobre 1913, joint à un inventaire pris par James Boyd Grinage, notaire public le 6 Octobre 1913 par la lettre C; suivant lequel dit croquis ou certificat d'arpenteur la dite parcelle de terre C mesure commençant à une distance quatre vingt dix pieds six pouces sur la rue Magazine d'où courant vers la rue Constance trente trois pieds huit pouces de face à la rue Huitième, trente trois pieds sept pouces de largeur en arrière sur une profondeur de cent vingt six pieds: laquelle dite parcelle de terre est composée de la plus grande partie du lot désigne sur un plan dressé par H. Moelhausen le 4 Mai, 1844 et déposé en l'office de L. Hermann ancien notaire en cette ville par le No. quatre et une petite parcelle du lot désigné sur le dit plan par le No. Trois.

4 Un certaine parcelle de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connue par les numéros municipaux 1022-1024 et tous les droits voies privilèges dépendances et servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon située dans le quatrième district de cette ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet No. 125 borné par les rues Magazine, Constance (autrefois Live Oak), Huitième et Neuvième, la dite parcelle de terre est désignée sur un croquis ou certificat d'arpentage par C. Uncas Lewis député voyer de ville daté du 5 Octobre, 1913 joint à un inventaire pris par James Boyd Grinage, notaire le 6 Octobre 1913, par la lettre D suivant lequel dit croquis ou certificat d'arpentage la dite parcelle de terre lettre D commence à un distance de cent vingt quatre pieds deux pouces du coin de la rue Magazine d'où il mesure courant vers la rue Constance trente trois pieds neuf pouces de face à la rue Huitième, trente trois pieds en largeur en arrière sur une profondeur de cent vingt six pieds; la dite parcelle de terre est composée du tout du lot désigné sur un plan dressé par H. Moelhausen le 4 Mai 1844 déposé en l'étude de L. Hermann ancien notaire en cette ville par le No. 5 et d'une petite partie du lot désigné par le No. 4.

5 Une certaine parcelle de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges servitudes et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent de quelque façon située dans le sixième district de la Nouvelle Orléans dans l'ilet 130 borné par les rues Laurel, Annonciation, Robert et Upperline designé par la lettre P sur un plan de subdivision par C. Uncas Lewis, depute voyer de ville date du 10 Février, 1899 joint à un acte passé devant J. D. Taylor ancien notaire daté du 29 Mars, 1899 suivant lequel dit plan le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Laurel commençant à un point cent vingt pieds du coin des rues Laurel et Upperline sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt trois pieds trois pouces et est composé du tout du lot original No. Seize et treize pieds trois pouces de l'arrière du lot original No Onze lequel adjoint le lot No. Seize à l'arrière. Les améliorations sur la dite propriété sont connues par les numéros municipaux 4916 et 4918 rue Laurel.

CONDITIONS — Comptant. La moitié ou plus comptant, le solde s'il y en a en un, deux et trois ans de crédit garanti par billets de valeur egales portant intérêt au taux de sept pour cent par an depuis la date jusqu'au paiement et garanti par privilèges de vendeur et hypothèques spéciales et l'acte de vente ou les actes de vente devant contenir les clauses de sécurité, le ou les acquereurs devant assumer en sus et en plus du prix d'achat toutes les taxes pour l'année 1914 et aura droit aux loyers depuis le passage final de l'acte de vente confirmant l'adjudication devant James Boyd Grinage, notaire aux frais de l'acheteur et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

CHARLES ROTH, Encanteur,
604 Commercial Place.
G. G. KRONENBERGER, avocat.
mars 22-29- avril 5-12-19-23

Par RAMSEY & DANZIGER Par RAMSEY & DANZIGER

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDES DOUBLES COTTAGES

Placement [illegible] rapport dans le deuxième district près de la rue du Canal.

1530-32 RUE [illegible]NTI, coin VILLERE, magnifique location pour le commerce

INSTALLATION D'EAU ET D'EGOUTS.

1540-42 RUE CONTI, 7 chambres de cha-que côté, installation d'eau et d'égouts

1549 RUE CONTI, 5 chambres, installation d'eau et d'égouts.

Succession de Frank Landfried, No. 107560. Cour Civile de District, Division C.

PAR RAMSEY et DANZIGER, C. A. Ramsey, encanteur, bureau 341 rue Carondelet, JEUDI le 16 Avril, 1914, à midi, à la Bourse 311 rue Baronne, il sera vendu ,en vertu et conformément à un ordre de l'honorable E. K. Skinner, juge de la susdite cour, division C, le dit ordre daté et signe du 11 mars, 1914, et qui m'a été adressé, la propriété suivante décrite à savoir:

1—Un certain lot de terre adjacent au lot formant le coin, situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet 185, borné par Robertson, Villere, Conti et Bienville designé par le No. 2 sur un plan dressé par J. L. Surgi, le 4 février, 1840, deposé sous le No. 5 du livre de plan No. 5, dans le dite étude de Louis T. Caire, alors notaire en cette ville. Le dit lot mesure en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Conti, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles, ainsi que tout et principalement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépenances qui y appartiennent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon. Les améliorations portent les numéros municipaux 1542-44 rue Conti.

2—Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent de quelque façon, situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet No. 160, borné par les rues Villeré, Marais et Conti et Bienville, désigné par le No. 4 sur un plan dressé par A. Castaing daté du 19 janvier 1857, et déposé comme plan No. 4 dans l'étude de E. G. Gotschalk, ancien notaire en cette ville, le dit lot formant le coin des rues Conti et Villeré, et mesure 32 pieds de face à la rue Conti, sur 90 pieds, 2 pouces et 7 lignes de profondeur et face à la rue Villeré. Les améliorations portent les numéros municipaux 1530 1532 rue Conti.

3—Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon situé dans le second district de cette ville dans l'ilet No. 184, borné par les rues Conti, Robertson, St. Louis et Villeré, désigné par les Nos. 17 de l'ilet No. 34, sur un plan de Joseph Pillé, voyer, daté du 9 novembre 1853, déposée en l'office de Louis T. Caire, ancien notaire, en cette ville, et lequel dit lot a en mesure anglaise, 28 pieds 6 pouces de face à la rue Conti, sur 105 pieds en profondeur, les améliorations portent le numéro municipal 1549 rue Conti.

CONDITIONS. — Un tiers ou plus comptant, le solde s'il y en a en un crédit d'un et deux ans, la dite partie de crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et endossés par lui, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an depuis la date du passage des actes de vente jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando, et toutes les clauses de sécurité usuelles, avec 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès pour recouvrer le montant des billets. La dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'accurance devant être transferée au porteur des billets, et l'acquéreur devant assumer les taxes de 1914 et payer pour les actes de vente qui seront passés devant Gustave A. Llambias, notaire. 10 pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication. Les loyers seront dus à l'acquéreur depuis le date de l'acte de vente.

D. H. THEARD, Avocat.
mars 15-22-29 avril 5-12-16

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

OBLIGATIONS—ACTIONS.

Succession du Dr. St. Mark Fortier.

No. 101,922—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur. Bureau, No. 339 rue Carondelet.

Le JEUDI, 16 avril 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement lu et rendu en cour ouverte le 13 mars 1914, par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, les valeurs sous-mentionnées seront vendues à l'encan:

1. Deux obligations du Country Club de la Nouvelle-Orléans.
2. Une obligation de seconde hypothèque de la Louisiana Baronne Hotel Realty Company.
3. Cent vingt-trois parts d'actions de la Baronne Improvement Company.
4. Vingt-deux parts d'actions de la Zeta Company, Ltd.
5. Cinquante parts d'actions de la St. Louis Mining and Milling Company.
6. Sept 6-15 parts d'actions ordinaires de l'Hôtel De Soto Company.

Conditions—Comptant avant le transfert des susdites actions.

W. A. KERNAGHAN, Encanteur.
C. de B. CLAIBORNE, Avocat.
avril 5 12 15 16

PAR C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Robert J. Sass

No. 106,679 Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. A. TESSIER & SON, C. A. Tessier, Enranteur bureau 134 rue Carondelet, MARDI 21 Avril 1914, à midi à la Bourse des propriétés foncières 314 rue Baronne il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre daté du 18 Mars, 1914 de l'honorable Geo. H. Theard, juge de la Cour précitée Division E dans l'affaire ci dessus intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

1 Une certaine parcelle de terre ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent dans le premier district de cette ville dans l'ilet 410 borné par les rues Clara (autrefois Vine), Cypress, Magnolia et Lafayette, (autrefois Hevia) désigné par la lettre V sur un croquis ou certificat d'arpentage par L. Davey ingénieur civil date du 23 Février, 1898, et joint à un acte de vente passé devant J. C. Wenk, notaire le 22 Mai 1898, et mesure suivant le dit croquis, commençant à une distance de 93 pieds 8 pouces du coin des rues Clara et Cypress, 18 pieds 7 pouces de face à la rue Clara sur 125 pieds en profondeur entre lignes parallèles les améliorations sont désignées par le No. 714 rue Clara et comprennent un cottage simple couvert en ardoises contenant 5 chambres, hangard, vestibule, office, etc.

Situé dans un district augmentant continuellement de valeur.

2. — Un certain ilet de terre situé dans la paroisse St. Tammany, Etat de la Louisiane, dans la partie connue sous le nom de Lacombe Park et était l'ilet 157, contenant 20 lots de terre désignés par les Nos. 1 à 20 et est borné par McGehee avenue, et les rues Jefferson, Vingt Troisième et la ligne de Five Acre Farm.

CONDITIONS. — 1-3 ou plus comptant, la solde s'il y en a, en un crédit de 1 an ou de 1 et 2 ans, à l'option de l'acquéreur, la partie à crédit devant être représentée par des billets de l'acheteur à son propre ordre et endossés par lui portant 8 pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non alienendo et toutes les clauses de sécurité usuelles, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'acheteur, et la police transférée au porteur des billets hypothécaires et l'acquéreur devant payer en plus et en sus du montant de leur enchère toutes les taxes due sur la dite propriété pour l'année 1914; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente devant E. M. Stafford, notaire aux frais de l'acquéreur.

mars 21-22-29 avril 5-12-19-21

Par LEONARD L. STERN. Par LEONARD L. STERN.

VENTE EN PARTAGE

Successions de Magdalene Roth, épouse de Joseph Batt, et de Joseph Batt, No. 107,081, et de John Batt, No. 107,080 consolidées, dans la Division A, Cour Civile de District

Cottage simple, Sixième District, sur deux lots de terre. No. 4112 rue Magazine, entre les rues Milan et Marengo, contenant 6 chambres, bains, égouts, et l'eau, gaz; galeries de face et de côté et grande pelouse sur le côté.

Sera vendu à l'enchère publique par Leonard L. Stern, encanteur, le MARDI, 12 mai 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 26 mars 1914, et signé le 6 avril 1914 par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante décrite, à savoir:

Deux lots de terre avec toutes les bâtisses e miaéliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 205, autrefois iles No. 21 d'Est Bouligny, borné par les rues Magazine, Constance, Marengo et Milan, désignés comme terrains numéros quatorze et quinze sur un plan déposé à l'office du recorder de la Paroisse Jefferson, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Magazine par un profondeur de cent pieds huit pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage simple couvert en ardoises, No. 4112 rue Magazine, contenant 6 chambres, bains, galleries sur la façade et sur le côté, égouts et l'eau, gaz, et grande pelouse sur le côté.

Conditions — Comptant, au plus dernier et plus haut encherisseur pour les parts des majeurs et des mineurs intéressés dans la succession. L'acquéreur devra assomer les taxes d'état et de ville pour l'année 1914, en sus et en plus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente devant Lawrence M. Janin, notaire, et sera tenu de deposer 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

avril 11 12 19 26—mai 3 5 12

STATION BALNEAIRE (Syst. Kneipp.) Air, soleil et bains électriques. Saison d'été et d'hiver; 629 m. au-dessus du niveau de la mer. Climat Sub-Alpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium, Etablissments, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich-Augsbourg. En 1908: 8,883 visiteurs. Propectus et informations donnés gratuitement par l'entremise du Kurverein. Woerishofen, Bavière

---

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Louis Silverstein et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — Division C — Attendu que Abraham N. Silverstein à présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Louis Silverstein et épouse, décédés, intestats:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner de faire savoir dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
A. D. DANZIGER, Avocat.
avril 8 12 17

Par I. B. RENNYSON

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de John Kops.

A l'encan le JEUDI 16 Avril, 1914.

A la Bourse des propriétées foncières No. 311 rue Baronne à Midi

La bâtisse simple à deux étages 635 rue St. Ferdinand

Entre les rues Chartres et Royale Ilet de la rue Press, comprenant 4 chambres et vestibule au premier étage, 5 chambres et vestibule au rez-de-chaussée, allée de chaque côté, cour pavée, etc.

Conformébment à un ordre de l'honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D daté et signé du 13 Mars 1914, dans l'affaire de la succession de John Kops No. 102,819, je procèderai à la vente de la propriété suivante décrite à savoir au lieu et place désigné comprenenat un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies servitudes et privilèges et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon située dans le troisième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues St. Ferdinand, Press, Chartres et Roytle lequel lot est désigné par le numéro 3 sur un plan par C. N. DeArmas, député voyer de ville daté du 4 Avril 1887 et joint à un acte passé devant James Fabey ancien notaire, le 6 Avril 1887 et mesure suivant le dit plan vingt quatre pieds pouces de face à la rue St. Ferdinand sur une profondeur de quatre vingt seize pieds entre lignes égales et parallèles.

CONDITIONS — Comptant. L'acquéreur devant payer en sus et en plus du prix de l'adjudication les taxes pour l'année 1914, ainsi que les actes de vente qui devront être passées devant Scott E. Beer, notaire et dix pour cent (ne portant pas d'interet) de dépôt au moment de l'adjudication chez

I. B. RENNYSON, Encanteur.
EDGAR M. CAHN, avocat.
mars 15-22-29 avril 5-12-16

Par JAS. A. BRENNAN ET FILLE

ANNONCE JUDICIARE

Cottage Double, 2121-2123 rue Troisième

MMme Veuve Maria Stall et als, vs. Eugénie Stall et Florence Stall.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans — No. 107722 — Division A — Il sera vendu à l'encan le MARDI, 28 Avril 1914 à midi à la Bourse des propriétés foncières, 311 rue Baronne par Jas. Brennan, encanteur, bureau 811 rue Perdido, en vertu et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 19 Mars, 1914, et signé en Cour ouverte le 25 Mars, 1914 par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A dans l'affaire ci-dessus intitulée la propritée suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que tous les droits voies, servitudes, privilèges et avantages, qui on dépendant ou qui y appartiennent de quelque façon situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Seconde, Troisième, Saratoga et Sud Franklin lequel lot est désigné par le numéro 5 sur un plan du dit ilet dressé par A. D. Young, déposé en l'étude de Hugh Madden, ancien notaire en cette ville et mesure 30 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de cent quinze pieds (115) entre lignes parallèles mesure américaine.

Les améliorations comprennent une maison solidement construite couverte en ardoises, double cottage, désigné par les Nos. 2121-2123 rue troisième contenant cinq chambres, hangars etc. grande cour et peut être louée 14 dollars de chaque côté.

CONDITIONS—Comptant. — L'acquereur devant faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication le cout de tous certificate devra être supporté par l'acheteur les taxes de ville et d'Etat pour 1914, devant être assumées par l'acheteur en sus et en plus du prix de l'adjudication tous les loyers dus devant appartenir au vendeur jusqu'a la date du passage de l'acte de vente et final paiement du dit acte. Acte de vente aux frais de l'acheteur devant John Bassich, Jr., notaire.

mars 28-29 avril 5-12-19-26-28

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de David J. Ramelli.

No. 105969 — Cour Civile de District, Division E.

Quatre lots situés sur la rue Claiborne et Robertson, Ilet Lesseps. Lot à Slidell dans l'ilet borné par les rues Troisième, Est, Quatrième et Teddy.

Actions Dixie Brewing Co., World Bottling Co., Slidell Ice and Light Co., Ltd., et International Development Co., New Orleans.

Et un lot de meubles de maison consistant en un ameublement de chambre à coucher en chêne massif, un ameublement de salon de cinq pièces recouvertes en peluche, une glacière et deux montres en nickel.

Voir l'inventaire enregistré en notre bureau.

Il sera vendu à l'encan par LEONARD STERN, Encanteur, en vertu d'un ordre de Cour signé le 20 mars 1914, par l'honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour le Paroisse d'Orléans, Division E, le MARDI, 28 avril 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété foncière décrite à savoir:

Quatre certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues France, Lesseps, Robertson et l'Avenue Claiborne, sur un croquis annexé à l'acte ci-dessous mentionné et passé en ce bureau le 1er mai 1912. Suivant le dit croquis, les dits lots sont désignés par les numéros Six, Sept, Huit et Neuf, et mesurent chacun trente-et-un pieds de face à la rue France, la même largeur en arrière, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent huit pieds onze pouces. Lot No. Neuf étant le plus proche de, et s'étendant à une distance de soixante-deux pieds, deux pouces et cinq lignes de l'avenue Nord Claiborne. La dite propriété a été achetée au nom de Joséphine Marshall, seconde épouse du dit feu David J. Ramelli, durante la communauté existant entre eux, de la N. O. Home Site Co., Ltd. ,par acte passé devant Felix J. Dreyfous, notaire, le 1er mai 1912, enregistré dans le registre du bureau de transfert No. 250 Folio 487.

Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme lot 12 dans l'ilet No. 10 de l'addition Brugier en la ville de Slidell, Paroisse St-Tammany, Lne. Le dit ilet No. 10 lequel contient lot No. 12 est borné à l'ouest par la rue Troisième, à l'est par la rue Quatrième, au sud par l'avenue Teddy, et ce lot No. 12 a 60 pieds de face sur l'avenue Teddy, et s'étend vers le nord entre lignes parallèles une distance de 110 pieds suivant le plan officiel de la ville de Slidell, Lne., étant une partie et parcelle de l'étendue transférrée par Oscar R. Brugier à ce vendeur, Mme Alexandrine, née Duffon, veuve de feu Romain F. Brugier, comme il est inscrit dans le registre 46 page 430, etc., des archives officielles de la Paroisse de St-Tammany, Lne.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente, qui devra être passé devant B. J. Daly, notaire, et faire un dépôt de dix pour cent pour assurer l'exécution de la vente.

F. T. ECHEZABAL, Avocat.
mars 26 29—avril 5 12 19 23

Par LIONEL M. RICAU.

Vente en Partage

Il sera vendu à l'encan au dernier offrant du plus haut prix

Jeudi, le 30 Avril, 1914 à midi

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

Par LIONEL M. RICAU, Encanteur

Les propriétés suivantes, à savoir:

Nos. 1426-1428 RUE ST-PIERRE

Mesurant environ 31' 11" 5''' par 56' 6" de profondeur.

Nos. 1839 RUE STE-ANNE et 808 RUE N. ROMAN

Mesurant environ 30' 3" 5" par 87' de profondeur.

Nos. 1901-1903 RUE STE-ANNE au coin de la RUE ROMAN

Mesurant environ 33' 10" par 55' de profondeur.

Nos. 809-811 RUE N. ROMAN

Mesurant environ 30' par 84' 10" de profondeur.

Nos. 813-815 RUE N. ROMAN

Mesurant environ 32' 2" 6''' par 84' 10" 6''' de profondeur.

No. 814 RUE N. PRIEUR

Mesurant environ 23' 10" par 38' 10".

No. 2008 RUE ST-PIERRE

Mesurant environ 33' 0" 3''' par 120' de profondeur.

Nos. 2009-2011 RUE ST-PIERRE

Mesurant environ 33' 0" 1''' par 57' 2" 6''' de profondeur.

No. 2019 RUE ST-PIERRE

Mesurant environ 24' 9" par 57' 2" 7''' de profondeur.

No. 2021 RUE ST-PIERRE

Mesurant environ 24' 9" par 57' 2" 7''' de profondeur.

No. 2010 RUE ORLÉANS

Mesurant environ 33' 0" 1''' par 57' de profondeur.

No. 931 RUE N. PRIEUR

Mesurant environ 30' par 105' de profondeur.

Conditions—La moitié ou plus comptant, et le solde, s'il y en a, sujet à un crédit d'un, ou d'un et deux ans, au choix de l'acquéreur, représenté par des billets portant six pour cent par an d'intérêt de la date de l'acte de vente jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque et privilège de vendeur; l'acte de vente devant contenir la clause de non-aliénando et de vente sans estimation en cas de vente pour forcer le paiement des dits billets et de cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas qu'il devienne nécessaire de mettre les dits billets entre les mains d'un avocat pour les collecter, et toutes autres clauses usuelles; l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'à concurrence des billets non-payés, et transférer la police au porteur des billets, et payer, en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes de 1914 et déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix en paiement en à-compte; l'acquéreur n'aura droit aux loyers, qu'à partir de la date des actes de vente. Actes de vente devant Boussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur. Pour plus amples renseignements au sujets des descriptions et des mesures, il faut consulter les titres dans l'étude de M. Bussière Rouen, notaire.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.
avril 5 12 19 26 30

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

Succession de William Brunke vs. Armand Ribes, executeur de la succession de Henry Charles Yaeger.

Simple cottage avec toiture en ardoises, No. 611 Rue Bartholomew.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 107,719 — Division B — En vertu d'un jugement signé le 2 avril 1914 par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique par Leonard L. Stern, encanteur, le JEUDI, 5 mai 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de terrain, etc., situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bartholomew, Mazant, Chartres et Royale, mesurant trente-trois pieds de face à la rue Bartholomew par une profondeur de cent dix pieds, entre lignes égales et parallèles, et désigné comme No. 611 de la rue Bartholomew.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois, avec toiture en ardoises, composé de sept chambres, qui vaudront un loyer de $12 par mois.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant payer les taxes de 1914 en sus de son enchère. Acte de vente devant Joseph Lautenschlaeger, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt comptant de 10 pour cent requis au moment de l'adjudication.

PETER J. FLANAGAN,
Administrateur Public.
M. D. DIMITRY, Avocat.
avril 4 5 12 19 26—mai 3 5

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de airstop; objets divers; intérêts en droits de patentes.

Abraham Epstein vs. Airstop Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,011 — En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, dans le local ci-après désigné, le SAMEDI, 18 avril 1914, à 10 heures 30 du matin, les objets ci-après décrits à savoir: Au local No. 336 rue de Chartres:

1—465 gallons "Airstop"; 7 barils de matière première; 13 bidons de matière en poudre; 5 ferblancs de glycerine; un lot de ferblancs, baquets et objets divers, etc., tel que l'établit l'inventaire.

2—Tous les droits, titres et intérêts du defendeur ayant trait à la patente émise par le Bureau des Patentes des Etats-Unis, portant le numéro 573,551, le 9 mars 1897, au nom de Charles E. Duryea, pour pneus de voiture, le tout conformément aux indications incluses dans l'application enregistrée le 28 décembre 1891, No. de série 416,308, divisé, et dans les applications enregistrées le 8 juin 1896, No. de série 594,734 (dont aucune modèle n'a été fourni).

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
NIX & PARKERSON,
Avocats pour le demandeur.
avril 7 13 18

Par JACOBS-GLEASON, Inc

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Sarah Bernstein épouse d'Otto Sizeler

No. 102,376, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

SANS LIMITE SANS RESERVE

Un joli Cottage Résidence, élevé, à Abita Springs

(Adjoignant le superbe Hotel Mutti)

Cottage simple adjoignant

4 Lots de valeur sur la rue pavée, Français, entre Dorgenois et Law ilet des Champs Elysées

A l'ENCAN, JEUDI 16 AVRIL 1914

A Midi à la Bourse des propriétés foncières 311 rue Baronne.

En vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 10 mars 1914 par l'honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de district, division B., et adressé à Samuel L. Jacobs, encanteur, je vendrai à la date et lieux ci-dessus mentionnés, la propriété suivante ci-dessus décrite à savoir:

Un certan lot de terre situé dans la ville de Bossier, Paroisse de St. Tammany, état de la Louisiane, dans cette partie connue sous le nom d'avenue, suivant un plan dressé par W. H. R. Hargen voyer, le dit lot de terre s'étend sur la dite avenue 54 pieds et court vers l'arrière, formant le coin des rues Warren et Seconde, sur 100 pieds entre lignes parallèles, et adjoint la propriété de Mme A. Dickerson, et est borné à l'est par Warren et à l'ouest par le reste de l'avenue, et au nord par la propriété de Mme A. Dickerson. Les améliorations comprennent un cottage élevé contenant 43 chambres, une chambre de domestique, au milieu un vestibule de 26 pieds, une salle à manger, chambre de toilette et lavabo fixe dans chaque chambre à coucher, eau froide et chaude, galeries tout autour de la bâtisse, puits artésien avec chateau d'eau, écuries, entièrement grillagées, fourneaux et appareils de chauffage à eau chaude. On peut en prendre possession immédiatement.

Toute cette certaine parcelle ou lot de terre s'étendant et étant dans la ville d'Abita Springs, paroisse St. Tammany, état de la Louisiane, est particulièrement décrite comme suit à savoir: Commençant à un point sur la rue Warren, à 40 pieds du coin de la rue Church et de la Compagnie des Pompiers sur Warren Street, de là 80 pieds sur la rue Warren, sur une direction nord vers la rue Eads, de là à angle droit à la rue Warren et parallèle avec la rue Eads, 54 pieds, d'où 80 pieds dans une direction sur sur une ligne parallèle avec la rue Warren, de là 54 pieds sur une ligne à la rue Warren vers le point où il commence, les améliorations comprennent un cottage simple, 5 chambres et galerie. On peut en prendre possession immédiatement.

Deux certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet 1377, borné par les rues Frenchmen, Law, Champs Elysées et la rue Dorgenois, désigné par les numéros 5 et 6 dans le nouveau faubourg Marigny, suivant un plan dressé le 20 février 1848 par John Brilli, voyer, déposé pour références en l'office d'Octave de Armas, ancien notaire en cette ville, comme plan No. 31 de son livre de plan No. 2, et lequel lot mesure en mesure américaine chacun 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Frenchmen, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles. Les dits lots sont formés par les lots de terre Nos. 10, 11 et 12 de l'ilet No. 108 sur plan original du nouveau faubourg Marigny.

Deux certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en dépendent ou appartiennent de quelque façon situé dans le troisième district de cette ville dans l'ilet 1377, borné par les rues Frenchmen, Law, Champs Elysées et Dorgenois, désigné par les numéros 3 et 4 dans le nouveau faubourg Marigny suivant plan dressé le 20 février 1848 par John Brilli, voyer, et déposé en l'office de Octave de Armas, notaire en cette ville, pour référence comme plan No. 31 de son livre de plan No. 2, et lequel dit lot mesure en mesure américaine chacun 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Frenchmen sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles, les dits lots sont formés des lots de terre 10, 11, 12 de l'ilet No. 108, sur le plan original du dit faubourg Marigny.

CONDITIONS. — L'acquéreur devant assumer comptant les taxes de l'année 1914 et payer pour l'acte de vente devant E. M. Stafford, notaire et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication chez

JACOBS-GLEASON, Inc.,
S. L. JACOBS, Encanteur.
H. W. ROBINSON, avocat pour le demandeur.
mars 15-22-29 avril 5-12-15-16

Par W. H. FITZPATRICK

ANNONCE JUDICIAIRE

Lots vacants de Choix dans le Sixième District

Succession de Jeremiah J. Roth, Sr.

No. 107712 Division A, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau 406, rue Carondelet le MARDI 28 avril, 1914, à midi à la Bourse des propriétés foncières, 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé, du 26 Mars, 1915, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété suivante sera vendue à savoir:

Premier. Un certain lot de terre ainsi que toutes les améliorations qui s'y truovent situé dans le sixième district de cette ville dans l'ilet No. 18 de Burttheville, borné par les rues Henry Clay, Patton, autrefois Laurel, Webster et Laurel, autrefois Market, désigné sur un croquis dressé par H. W. Reynolds le 5 Aout, 1908, joint à un inventaire dans l'affaire de Jeremiah J. Roth, Sr., et als. vs. les Mineurs Beauvis, pris par James Boyd Grinage, notaire le 4 Décembre, 1908, par le No. trois et mesure suivant le dit croquis, trente deux pieds, cinq pouces et quatre lignes de face à l'avenue Henry Clay, trente deux pieds cinq pouces et cinq lignes de largeur en arrière sur une profondeur de vent vingt pieds.

Second. Un certain lot de terre ainsi que toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans le dit carré No. 18 de Burtheville, borné par les rues Henry Clay, Patton, autrefois Laurel, Webster et Laurel, autrefois Market, désigné sur le dit croquis dressé par H. W. Reynolds, député voyer de ville dans l'affaire referée ci dessus, par le No. 4; et mesure suivant le dit croquis, trente deux pieds cinq pouces et quatre lignes de face à la rue Henry Clay, trente deux pieds cinq pouces et six lignes de largeur en arrière sur cent vingt pieds de profondeur.

CONDITIONS — Comptant, l'acquéreur devant assumer en sus et en plus du prix d'achat les taxes pour l'année 1914, et faire un dépot de dix pour cent chez l'encanteur au moment de la vente. Acte de vente aux frais de l'acquéreur devant Louis R. Alba, Esq., Notaire.

G. G. KRONENBERGER, avocat pour le demandeur.
mars 28-29 avril 5-12-19-26-28

Succession de Mme Ellen Carroll, épouse de Patrick McGlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 108,204 — Division E — Attendu que Patrick McGlin à présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Ellen Carroll, épouse de Patrick McGlin, décédée intestat:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOHN P. SULLIVAN, EDWARD M. HEATH, Avocats.
avril 10 14 19

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bijouterie, Argenterie, Objets en Plaqué, Faïences, Portraits à l'Huile, Livres, Collection d'Armes, Meubles et Objets de Ménage.

Succession du Dr. Joseph Bauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,878 — Par Kernaghan & Cordill, W. A. Kernaghan, Encanteur; Bureau, No. 339, rue Carondelet.

En vertu d'un ordre daté le 13 avril 1914, de l'Honorable Porter Parker, juge de la sus-dite cour, division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, sur les lieux,

NO. 1032, AVENUE ESPLANADE,

entre les rues Bourgogne et des Remparts, seront vendus à l'enchère publique, à 11 heures a. m.,

MARDI, LE 28 AVRIL 1914,

les objets suivants: Bagues en diamant, montres et chaînes en or, bracelets avec montures en diamant, caméos, boutons de manche, boutons de col, bouches d'oreille, bague émeraude, bagues en or et platine, bronzes ,tableaux à l'huile et aquarelles, une collection artistique d'armes, faïences, objets en verre et en cristal, objets en argent et plaqués, porcelaines, miniatures, livres, un phonographe Victor, table et records, et beaucoup d'autres articles rares et de grande beauté. Et le

MERCREDI, 29 AVRIL 1914,

au même endroit et à la même heure, seront vendus à l'enchère publique, les objets suivants:

Un ameublement de salon d'acajou, table d'acajou, tables en bois de chêne sculptées, rayons de bibliothèque, ameublement en bois de rose, lit, draps et couvertures, lit en bois de chêne sculpté et ameublement de chambre Colonial, ameublement en chêne sculpté de salle-à-manger, pendules de valeur, tapis de salon, tapis de cheminée, miroirs bronzée, assortiment en cuivre pour foyer, chaises avec coussins en cuir, four, et batterie de cuisine, et beaucoup d'autres articles de ménage.

Le tout d'après inventaire. Plusieurs de ces articles sont des antiques rares et objets d'art, qui auront un charme pour le connaisseur.

Conditions — Comptant avant que les objets soient délivrés.

C. de B. CLAIBORNE, Avocat.
avril 16 19 26 28 29

ANNONCE JUDICIAIRE

PAR KERNAGHAN ET CORDILL, W A. Kernaghan, encanteur, bureaux 339 rue Carondelet, JEUDI, 16 Avril, 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre en date du 13 mars, 1914, de l'honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans la succession de Mme Ezilda Wiltz, No. 107,372 la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terrain ,avec toutes les constructions et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet No. 289, borné par l'avenue Napoleon, les rues Chestnut, Berlin et Colisée, et désigné par le numéro 433 rue Chestnut, le dit lot mesure suivant un croquis fait par Edgar Pille, arpenteur, en date du 28 mars 1909, et annexé à un bref dans le procès de la Canal Bank vs. John C. Harter, No. 88666 du registre de la Cour Civile de District, trente deux pieds, plus ou moins, de front sur la rue Chestnut par une profondeur de cent vingt sept pieds, six pouces en profondeur entre lignes parallèles; lequel dit lot de terre est composé de la plus grande partie du lot désigné sur un plan fait par L H. Pilié le 31 mars, 1868 et déposé dans les bureaux de Eusèbe Bouny, ancien notaire public, sous le numéro vingt et de quatre pieds pris de l'arrière des lots désignés sur le dit plan par les numéros un, deux, trois et quatre.

CONDITIONS. — Un tiers ou plus comptant, et le reste, s'il y en a en deux paiements égaux payables en un et deux ans avec sept pour cent d'intérêt de la date de la vente, les traites de l'acquéreur devront être garanties par un lien du vendeur et une hypothèque et de garantie, paiement de l'expertise, 5 pour cent d'honoraires d'avocats, etc., les taxes de l'année courante devront être assumées par l'acquéreur et payées par lui. Dix pour cent sont requis au moment de la vente. Acte de vente devant Fred Adolph, Esq., Notaire Public aux frais de l'acquéreur.

FRED ADOLPH, avocat.
mars 15-22-29 Avril 5-12-16

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau 339 rue Carondelet, JEUDI, 16 Avril, 1914 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 13 mars 1914, de l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D., dans la succession de Dr. St. Marc Fortier, No. 101,922 la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre située dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No. 412, borné par l'avenue St. Charles, les rues Cadiz, Carondelet et Valence Formant le coin de l'avenue St. Charles et de la rue Cadiz et mesurant 75 pieds de front sur l'avenue St. Charles par 143 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur et de front sur la rue Cadiz ensemble avec les constructions y appartenant No. 4605 Avenue St. Charles.

CONDITIONS. — Un tiers ou plus comptant et la balance en un, ou en un et deux ans, ou en un, deux et trois ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, représenté par des traites de l'acquéreur portant si pour cent d'interets annuels depuis la date de l'acte de vente jusqu'au moment du paiement, garanti par une hypothèque et un privilège de vendeur, l'acte de vente devant contenir la clause de non alienation et de vente sans expertise en cas de vente et de cinq pour cent d'honoraires d'avocats dans le cas où ces effets seraient remis entre les mains d'un avocat pour l'encaissement, et toutes les autres clauses usuelles; l'acquéreur devant assurer la propriété pour le montant des effets impayés et devant transférer la police d'assurance au porteur de ces effets, et devant payer, en plus et au dessus du prix de l'adjudication, toutes les taxes de 1914 et déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix de l'adjudication et l'acquéreur aura droit aux loyers après seulement que l'acte de vente est passé et devra prendre la propriété soumise au bail existant, finissant le 30 septembre 1914.

Acte de vente devant M. C. Soniat, Notaire aux frais de l'acquéreur.

CHAS. de B. CLAIBORNE, Avocat.
mars 15-22-29 avril 5-12-16

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Matthew C. O'Brien.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans — No. 106,101 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressés d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Peter J. Flanagan, administrateur et curateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY, Avocat.
avril 10 14 19

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR

JULES ANDRIEU

PROPRIETES FONCIERES

STOCKS ET BONS

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange. P. O. Boîte 11. Nouvelle-Orléans, Lne.